



Fixation du placage de maçonnerie à un arrière-mur à ossature de bois

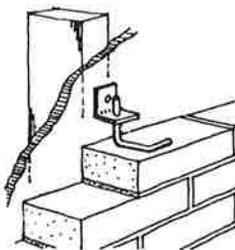
1. Généralités

La fixation d'un placage de maçonnerie à son arrière-mur doit être solide; elle doit aussi, comme la résistance du placage à la flexion est peu élevée, être rigide, de façon à transmettre intégralement à l'arrière-mur toutes les charges latérales reçues (celle du vent, par exemple); elle doit également se faire à des intervalles relativement rapprochés. L'arrière-mur est présumé solide et suffisamment rigide.

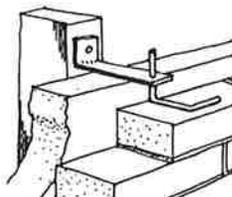
Dans la construction à placage de maçonnerie sur arrière-mur à ossature de bois, le choix des attaches métalliques doit tenir compte de la nature du revêtement intermédiaire qui recouvre l'ossature de bois. Ce revêtement peut être non compressible (contreplaqué, panneaux de copeaux) ou compressible (panneaux isolants en mousse plastique, en fibres de verre ou en fibres de bois).

2. Revêtement non compressible

Si le revêtement intermédiaire est de type non compressible, on peut utiliser les attaches ondulées galvanisées (figure 2) décrites à l'article 9.2.1 de la norme CSA A370, à condition que la «longueur non supportée» (c'est-à-dire, dans ce cas, la largeur du vide de mur) ne soit pas supérieure à 25 mm. On doit noter par ailleurs que la norme exige une épaisseur minimale de 0,76 mm (calibre 22).



Avec revêtement intermédiaire non compressible



Avec revêtement intermédiaire compressible

L'attache ondulée pose toutefois des problèmes:

- la norme exige que le pliage de l'attache se fasse très près du trou de clouage (6 mm), ce qui rend le clouage difficile;
- le pliage au chantier, à la main, des attaches de calibre 22 est également difficile;
- la norme interdit (article 4.2.3) que les attaches galvanisées à chaud puissent être pliées après la galvanisation, parce que ce pliage risque d'endommager le revêtement de zinc.

Tant que les fabricants n'auront pas résolu ces problèmes, il semble préférable d'utiliser un autre type d'attache. Un produit tel que l'attache BL 312-313-314 de Blok-Lok (ou équivalent) semble procurer la rigidité nécessaire, en plus de permettre un ajustement en hauteur d'environ 50 mm (Figure 1).

3. Revêtement compressible

Si le revêtement intermédiaire est de type compressible, il ne peut servir d'appui à l'attache métallique, laquelle devra être fixée directement sur le montant de bois; la «distance non supportée» d'au plus 25 mm fixée par la norme ne peut alors être respectée car le vide de mur doit à lui seul mesurer au moins 25 mm. On doit absolument se tourner vers un autre type d'attache. Le produit mentionné à l'article précédent semble convenir pour cette fonction (figure 1).

Type	Dimensions, en mm		Usage
	A	B	
BL 312	10	19	Sur revêtement non compressible
BL 313	35	44	Avec panneau isolant de 25 mm
BL 314	60	70	Avec panneau isolant de 50 mm

Note: La partie de l'attache qui est clouée au bois est en acier de calibre 16 et mesure 32 mm de largeur. La partie qui se place dans la maçonnerie est en tige d'acier de 4,76 mm de diamètre.

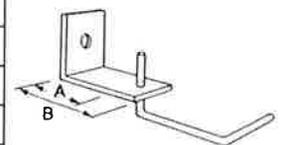
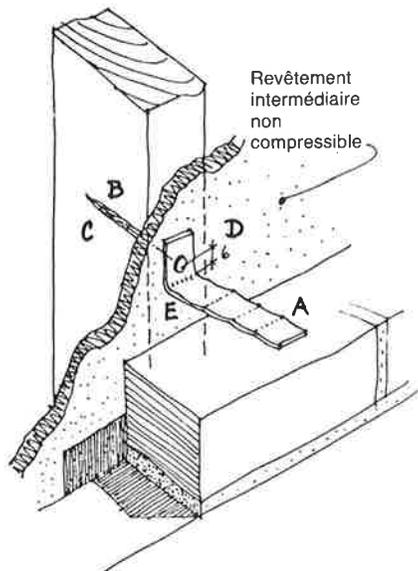


Figure 1. Type d'attache recommandé.

La présente publication est destinée aux professionnels de la construction, qui, forts de leur expérience et de leurs connaissances, peuvent assumer la responsabilité de l'usage qu'ils en feront. En conséquence, l'I.M.Q. se dégage de toute forme de responsabilité.

4. Clouage et espacement

Selon la norme, le clouage doit se faire avec des clous vrillés de 3,18 mm s'enfonçant de 63 mm dans le bois (paragraphe 9.2.1.3). L'espacement maximal est de 400 mm dans une direction et de 600 mm dans l'autre.



- A. L'attache pénètre d'au moins 50 mm dans le joint de maçonnerie.
- B. L'autre extrémité de l'attache est clouée dans un montant de l'ossature de bois.
- C. Le clou est un clou vrillé de 3,18 mm de diamètre, pénétrant d'au moins 63 mm dans son support.
- D. L'attache est pliée à 6 mm max. du trou de clouage.
- E. L'attache n'est ni courbée ni inclinée entre ses points de fixation.
- F. L'espacement maximal des attaches est de 400 mm dans une direction et de 600 mm dans l'autre.

5. Résistance à la corrosion

Les attaches et les clous doivent être résistants à la corrosion; à cette fin, ils doivent être au moins «protégés contre la corrosion» (article 4.2.1), en étant, par exemple, galvanisés.

Figure 2. Attache ondulée normalisée.

L'attache est posée conformément à la norme A370, article 9.2.1. Cette attache présente des inconvénients. Voir le paragraphe 2 ci-dessus.